

Sophie PANONACLE

Députée de la Gironde

Membre de la Commission
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

Secrétaire de la Délégation
aux Droits des Femmes et à
l'Égalité des chances
entre les hommes et les femmes

Membre du Conseil National
de la Mer et des Littoraux

Madame Nathalie TROUSSARD

Secrétaire générale de la Ligue de Défense des
Conducteurs
23 avenue Jean Moulin
75014 PARIS

Paris, le 13 avril 2018.

Objet : Expérimentation de la limitation de la vitesse à 80 km/h sur certaines routes

Madame la Secrétaire générale,

Vous bien voulu attirer mon attention sur la décision du Gouvernement d'abaisser la vitesse maximale autorisée à 80 km/h, et je vous en remercie.

Cette mesure a vocation à s'appliquer de manière expérimentale pour une durée de deux ans à partir du 1^{er} juillet prochain, et uniquement sur les routes à double sens ne disposant pas de séparateur central.

Les premières expérimentations conduites préalablement à l'annonce de ce dispositif ont montré que l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur ces routes permettait effectivement de sauver des vies. C'est bien ici l'objectif poursuivi par le Gouvernement, alors que le nombre de victimes d'accidents de la route est à nouveau en hausse depuis 3 ans.

En effet, près de 3 500 personnes décèdent sur les routes chaque année, auxquelles s'ajoutent 70 000 blessé-e-s dont 25 000 graves. Alors que 92% des accidents graves résultent de comportements humains au volant, le Gouvernement a souhaité agir de manière ciblée et en toute transparence, dans la mesure où les résultats de l'expérimentation seront rendus publics. Comme annoncé par le Président de la République, le dispositif ne sera pas poursuivi si l'expérimentation s'avère non concluante.

Si la vitesse n'est pas nécessairement une cause d'accident, elle est toutefois systématiquement un facteur aggravant. En diminuant la distance nécessaire au freinage induite par l'abaissement de la vitesse, l'objectif est de mieux protéger les usagers de la route circulant sur des axes identifiés comme accidentogènes. L'impact sur la durée des trajets n'en sera que minime, dans la mesure où celle-ci n'augmentera en effet que de trois minutes pour un trajet de 40 kilomètres.

Soyez assurée de ma vigilance quant au suivi de la mise en œuvre de cette expérimentation, et en particulier de ses incidences sur le bassin d'Arcachon.

En restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma meilleure considération.

Assemblée nationale

126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
01 40 63 93 03

sophie.panonacle@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire

14 boulevard du Général Leclerc
33120 ARCACHON
05 57 72 23 11

permanence@sophie-panonacle.fr

Sophie PANONACLE